



XX

# AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité

**QUE** le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lanoraie, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, a été déposé au bureau municipal le 14 septembre 2022, et que toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la Municipalité, au 57, rue Laroche, Lanoraie, durant les heures régulières de bureau, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
3. Être déposée au bureau de la MRC de D'Autray ou lui être envoyée par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement de la MRC de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray  
550, rue De Montcalm  
Berthierville (Québec) J0K 1A0

DONNÉ à Lanoraie ce 14 septembre 2022.

---

Marc-André Maheu,  
Directeur général et greffier-trésorier